

Service de garde Info-parents Septembre 2024

Bonjour chers parents,

L'année est déjà bien entamée et nous espérons que vous avez vécu une belle rentrée scolaire avec votre enfant.

Tous les mois, nous vous invitons à prendre connaissance de notre infoparents qui vous sera envoyé au même moment que l'état de compte. Nous vous transmettrons plusieurs informations importantes tout au long de l'année.

État de compte

Les dates de facturation pour le mois de septembre sont du 27 août au 30 septembre inclusivement. La date exigible pour le paiement est le 27 septembre.

La facturation est établie selon la fréquentation de votre enfant prévue à la fiche d'inscription. Les frais sont facturés qu'il soit présent ou non.

Pour les élèves du préscolaire, **l'entrée progressive** est facturée en présence réelle jusqu'au 3 septembre inclusivement.

À partir du 4 septembre, la facturation est en présence prévue.

Les frais des journées pédagogiques du 22-23-26 août sont inclus sur l'état de compte pour les enfants inscrits.

Il est important de bien vérifier votre état de compte pour vous assurer que tout est conforme et de communiquer avec nous si vous constatez des irrégularités.

Une absence de paiement pourrait entrainer le retrait temporaire ou définitif de votre enfant au service de garde comme mentionné dans notre régie interne.

À la fin de ce document, vous trouverez des informations qui vous permettront de bien comprendre votre état de compte ainsi que la façon de faire pour effectuer un paiement internet. Vous y trouverez également le calendrier de facturation.

Journées pédagogiques

Vous avez reçu par courriel l'inscription pour les journées pédagogiques d'octobre à décembre 2024. La date limite pour les inscriptions est aujourd'hui 12 septembre.

Les deux premières journées pédagogiques sont les suivantes :

20 septembre : Parcours 3D (activités à l'école)

11 octobre : NDE Sciences en folie (activités à l'école)

Méandre Cinéma Le Clap (Sortie)

Départ : 8h30 Retour : 12h

Informations générales

Heures d'ouverture et de fermeture :

Nous vous rappelons que nos heures ont changé cette année :

Ouverture : 6h45 Fermeture : 17h45

Stationnement à Notre-Dame-d'Etchemin : Vous devez utiliser la zone située après l'entrée du débarcadère pour vous stationner. <u>Il est interdit en tout temps</u> de stationner devant l'entrée de l'école. Des cônes orange sont placés chaque jour à cet endroit.

Accueil fin de journée :

Par mesure de sécurité lorsque vous venez chercher votre enfant en fin de journée, vous devez obligatoirement passer par le poste d'accueil. Votre enfant sera appelé et viendra vous y rejoindre. Nous vous demandons de ne pas passer directement par la cour de récréation.

Hop Hop : Pour les parents qui utilisent l'application, ce service a été conçu pour permettre au service de garde de synchroniser la préparation de votre enfant avec l'heure estimée de votre arrivée. **Vous devez tout même vous présenter au poste d'accueil.**

Message courriel: Lorsque vous communiquer avec nous par courriel, merci de nous mentionner le nom de votre enfant. Ceci facilite grandement notre travail.

Changement en cours de journée : Pour un changement à l'horaire de votre enfant pendant la journée, nous vous demandons de nous informer avant 14 h 00, dernière prise de messages.

Rencontre avec l'éducatrice : Si vous désirez discuter avec l'éducatrice de votre enfant, vous pouvez nous téléphoner ou nous envoyer un courriel, il lui fera plaisir de communiquer avec vous.

Période du dîner: Nous disposons d'un four à micro-ondes par groupe pour réchauffer les repas du dîner. Cependant, dû au grand nombre de plat à chauffer, le délai pour remettre les repas peut-être parfois plus long. Si vous disposez d'un **Thermos** pour mettre la nourriture chaude, l'attente serait moins longue pour votre enfant. Aussi, si votre enfant a un repas congelé il serait grandement apprécié que vous puissiez le dégeler la veille.

N'oubliez pas d'identifier le plat de votre enfant et de mettre des ustensiles et un « ice pack » dans la boîte à lunch. Notez que les plats de vitre sont interdit.

Collations: Il est possible pour votre enfant de prendre une collation au service de garde en fin de journée. Vous pouvez fournir des fruits, des légumes, des aliments protéinés et des aliments à grain entier. Toutes les collations dont le premier ingrédient figurant sur la liste est le sucre ne seront pas acceptées. **Les friandises, croustilles et boissons gazeuses ne sont pas autorisées.**

Merci beaucoup de votre précieuse collaboration!

Karina Gendron
Technicienne service de garde
École Notre-Dame-d'Etchemin
Service-garde.notre-dame-detchemin@cssdn.gouv.qc.ca
418-839-8839 poste 1

Myriam Lussier
Technicienne service de garde
Pavillons Maria-Dominique et du Méandre
<u>Service-garde.duméandre@cssdn.gouv.qc.ca</u>
418-839-8851 poste 10540

Geneviève Bédard Adjointe pavillons Méandre et Maria-Dominique Service-garde.duméandre@cssdn.gouv.qc.ca 418-839-8851 poste 10540

Kathleen Jeddry
Adjointe Notre-Dame-D'Etchemin
Service-garde.notre-dame-detchemin@cssdn.gouv.qc.ca
418-839-8839 poste 1



État de compte

Voici quelques informations

Vous y trouverez le nom de votre enfant, son numéro de dossier (4 chiffres surlignés en bleu dans l'exemple) ainsi que son numéro de fiche (7 chiffres surlignés en bleu dans l'exemple). Ces numéros vous seront utiles si vous effectuez un paiement par chèque. Merci d'inscrire un de ces numéros sous le nom de votre enfant.

Sous votre nom apparaît le numéro de référence internet (surligné en jaune dans l'exemple) que vous devrez utiliser pour acquitter vos états de compte. Lors du paiement, le SG doit être en minuscule et ne jamais mettre les traits d'union.

Il est important:

- D'utiliser **votre numéro**, soit celui sous votre nom, car les reçus d'impôt seront remis au(x) nom(s) des contacts dont le numéro de référence est utilisé.
- De bien vérifier à chaque état de compte si c'est bien votre nom qui figure à côté du paiement.

Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente le service de garde dans la même bâtisse, vous pouvez effectuer un seul paiement totalisant tous les états de compte, sur le dossier de votre plus jeune enfant. Le montant sera réparti sur chacun des états de compte de vos enfants.

Vous aurez un seul relevé 24 avec tous les montants sur celui-ci.

Si vous avez des **enfants dans les deux services de garde**, il est important de faire le paiement avec le bon numéro de référence afin que les paiements soient effectués correctement.

Finalement, voici le descriptif des informations de la facturation

*Période de facturation : ce sont les semaines qui vous sont facturées

*Description : le type de fréquentation de votre enfant

*Payeur : le nom de la personne qui a effectué le paiement.

***Qté** et Montant facturé : pour la quantité (Qté), le nombre de jours facturé dans la semaine et le soldecumulatif, est le total en fonction du nombre de jours

*Solde : le solde facturé pour la semaine

Voici les tarifs pour cette année :

Régulier 9.50 \$/jour

Sporadique Matin 3.95\$ Midi 4.75\$ Soir 7.90\$

Derniers points d'information en lien avec la régie interne :

***La facturation est émise selon votre réservation de base. Elle vous sera transmise au milieu de chaque mois.

<u>Vous devez l'acquitter dans les 10 jours ouvrables. Il est à noter que vous serez facturés selon cette mêmeréservation de base, donc place réservée, place payée.</u>

S.G. ***********************

123, rue de l'état de compte

Lévis (Québec)

G9C 9P9

C.S.S. des Navigateurs

École:

Du Sourire

ÉTAT DE COMPTE

Élève : Nom de l'élève

Date du jour: 28 septembre 2024

Page:

Dossier 1234

Parent(s)

Votre adresse

Nom du parent 2

Fiche: 1234567

Classe: A

Parent(s)

Nom du parent 1

2023-09-04 à 2023-09-10

No. réf. Internet : SG-000-0000000-000000-0

Votre adresse

Téléphone (maison) : (418) 888-8888 Téléphone (travail) : (418) 888-8889

Numéro à inscrire pour le paiement

internet (418) 888-8888 (418) 888-8887

No. réf. Internet : SG-000-0000000-000000-0

Numéro à inscrire pour le paiement internet

Payeur70 Description Qté Montant Montant Solde Raison d'annulation Période de facturation/ Facturé Encaissé remarque date d'encaissement

2023-08-28 à 2023-09-03 Fréquentation régulière 9.45 \$ / jour

Fréquentation régulière 9.45 \$ / jour

Solde cumulatif: 37,80\$ 37.80\$ 75,60\$

Solde cumulatif: 75,60\$ 47,25\$ Fréquentation régulière 9.45 \$ / jour 5 122,85\$ 2023-09-11 à 2023-09-17

Solde cumulatif: 122.85\$ 2023-09-18 à 2023-09-24 Fréquentation régulière 9.45 \$ / jour 47,25\$ 170,10\$\$

Solde cumulatif: 170,10\$ 2023-09-25 à 2023-10-01 Fréquentation régulière 9.45 \$ / jour 47,25\$ 217,35\$

> Nouveau solde: 217,35\$ Trop-perçu / crédit : 0,00\$

> Solde total: 217,35\$\$

Voici les indications pour les paiements internet

> Signature de la technicienne Service de garde (888) 888-8888 #8888

Si vous payez par chèque, veuillez le faire au nom du CSS des Navigateurs

N'oubliez pas d'inscrire le nom de votre enfant, son # Dossier ou sa # Fiche sur votre chèque. Payable immédiatement ou selon le message ci-haut s'il y a lieu. Vous pouvez payer votre compte par chèque ou par internet. Notez bien que vous ne pouvez pas payer au comptoir ou par guichet automatique.

Par internet : Inscrire le « Numéro de Référence à 19 positions » ci-haut, à chaque paiement, pas d'espace ni tiret. Lors de votre 1er paiement, vous devrez faire une recherche avec le nom « Navigateurs » seulement pour faire l'ajout d'un fournisseur ou d'une facture, car chaque institution peut abréger à sa façon. Veuillez sélectionner celui qui contient : - Service de garde. Prendre note qu'il peut se trouver dans la catégorie : Garderies, CPE et C.J.





Le service de paiement par internet est accessible pour le paiement des frais de garde.

Les institutions financières qui offrent le service sont les suivantes : Banque National, Caisse populaire Desjardins, Banque Laurentienne, Banque Toronto Dominion, Banque Royal, Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque CIBC.

Voici les étapes, lors d'un premier paiement :

- 1. Vous devez accéder à votre compte sur le site de votre institution financière.
- 2. Lors de votre 1er paiement, vous devrez faire une recherche avec le nom « Navigateurs » seulement pour faire l'ajout d'un fournisseur ou d'une facture, car chaque institution peut abréger à sa façon.

Veuillez sélectionner celui qui contient : -Service de garde. Prendre note qu'il peut se trouver dans la catégorie : Garderies, CPE et C.J.

3. Inscrire le « Numéro de Référence à 19 positions » ci-haut, à chaque paiement, pas d'espace ni tiret. À noter que vous le reçu d'impôt est remis au payeur. Il est donc essentiel que vous preniez le bon numéro de référence. Il est situé sous votre nom.



Si toutefois vous aviez des problèmes à effectuer votre paiement, nous vous invitons à faire appel au service à la clientèle de votre institution bancaire.

IMPORTANT

• CLIQUEZ SUR LE BON LIEN!

Des liens existent également pour payer d'autres types de factures

(Ex.: taxe scolaire, transport scolaire, facture scolaire).

Vous devez donc choisir la bonne option (Service de garde) pour que votre paiement s'applique sur la bonne facture

ASSUREZ-VOUS D'UTILISER LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE CORRESPONDANT AU PARENT PAYEUR.

Si votre enfant change de service de garde en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le <u>nouveau</u> numéro de référence qui se trouve sur l'état de compte du <u>nouveau</u> service de garde.



UNE CORRECTION POURRAIT ÊTRE REFUSÉE APRÈS L'ÉMISSION DES RELEVÉS FISCAUX.

Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement électronique



calendrier facturation 2024-2025 service de garde - SDG

		jurue - 3DG				
nombre de Jour	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	REMISE DE L'ÉTAT DE COMPTE	PAYABLE POUR LE 30 jours après la remise		
2 pédagogiques	2024-08-22	2024-08-23				
4 jours	2024-08-26	2024-08-30				
4 jours	2024-09-02	2024-09-06	2024-08-27	2024-09-27		
5 jours	2024-09-09	2024-09-13				
4 jours	2024-09-16	2024-09-20				
5 jours	2024-09-23	2024-09-27				
1 jour	2024-09-30	2024-09-30				
pédagogique	20-sept-24					
4 jours	2024-10-01	2024-10-04				
4 jours	2024-10-07	2024-10-11				
4 jours	2024-10-14	2024-10-18	2024-09-30	2024-10-31		
5 jours	2024-10-21	2024-10-25				
5 jours	2024-10-28	2024-11-01				
pédagogique	11-oct-24					
4 jours	2024-11-04	2024-11-08				
4 jours	2024-11-11	2024-11-15	2024-11-04	2024-11-29		
5 jours	2024-11-18	2024-11-22				
4 jours	2024-11-25	2024-11-29				
pédagogiques	08 et 15 nov-24					
4 jours	2024-12-02	2024-12-06				
5 jours	2024-12-09	2024-12-13	2024-12-02	2024-12-30		
5 jours	2024-12-16	2024-12-20				
période des fêtes du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025						
pédagogique	06-déc-24					
4 jours	2025-01-06	2025-01-10				
5 jours	2025-01-13	2025-01-17	2025-01-07	2025-01-31		
4 jours	2025-01-20	2025-01-24				
5 jours	2025-01-27	2025-01-31				
pédagogiques	06 et 24 janv-25					
5 jours	2025-02-03	2025-02-07				
4 jours (1 majeur)	2025-02-10	2025-02-14	2025-02-03	2025-02-28		
4 jours	2025-02-17	2025-02-21				
5 jours	2025-02-24	2025-02-28				

semaine de relâche du 3 au 7 mars 2025

pédagogique	10 et 21 fév-25			
relâche	2025-03-03	2025-03-07		
4 jours	2025-03-10	2025-03-14	2025-03-10	2025-04-04
5 jours	2025-03-17	2025-03-21		
4 jours	2025-03-24	2025-03-28		
pédaggoiques	10 et 28 mars-25			
5 jours	2025-03-31	2025-04-04		
5 jours	2025-04-07	2025-04-11	2025-03-31	2025-04-30
3 jours (1 majeur)	2025-04-14	2025-04-18		
3 jours (1 majeur)	2025-04-21	2025-04-25		
5 jours	2025-04-28	2025-05-02		
pédagogiques	17 et 22 avril-25			
5 jours	2025-05-05	2025-05-09		
4 jours	2025-05-12	2025-05-16	2025-05-05	2025-06-05
4 jours	2025-05-19	2025-05-23		
5 jours	2025-05-26	2025-05-30		
pédagogique	16-mai-25			
5 jours	2025-06-02	2025-06-06	2025-06-02	2025-06-20
5 jours	2025-06-09	2025-06-13	2023-06-02	2023-06-20
5 jours	2025-06-16	2025-06-20		
pédagogiques ainsi que le solde résiduel à aquitter	23 et 25 juin-24		2025-06-26	